

Pour l'année scolaire 2007-2008, tous mois et types d'établissement confondus, 7 % des élèves sont absents quatre demi-journées ou plus par mois, sans qu'il y ait « régularisation » de cette absence. Après quatre années de stabilité, cette proportion a légèrement augmenté. En effet, alors que le taux moyen d'élèves absents se situait entre 2 % et 6 % selon les mois de l'année, de septembre 2003 à avril 2007, il varie entre 3 % et 10 % en 2007-2008. Cette proportion moyenne d'élèves absents est très contrastée d'un établissement à l'autre : l'absentéisme touche moins de 3 % des élèves dans la moitié des établissements, alors qu'il atteint 30 % des élèves dans un établissement sur dix. Depuis 2003, le dernier taux n'avait pas dépassé le seuil de 17 %. En 2007-2008, les collèges connaissent deux fois moins d'absentéisme que les lycées d'enseignement général et technologique et cinq fois moins que les lycées professionnels. Cependant, en tenant compte de toutes leurs absences et de leur durée, les élèves de collège perdent seulement trois fois moins de temps d'enseignement que ceux des lycées professionnels.



L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2007-2008

Dans l'ensemble des établissements publics du second degré de France métropolitaine, 7 % des élèves, en moyenne, ont été absents sans régularisation, quatre demi-journées ou plus par mois (voir l'encadré p. 2). Cette proportion varie d'un mois sur l'autre, entre 2,8 % en septembre 2007 et 9,6 % en avril 2008 (tableau 1).

L'absentéisme augmente par rapport aux années précédentes

Pendant les quatre ans où la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a conduit l'enquête sur l'absentéisme des élèves, de septembre 2003 à avril 2007, le taux d'absentéisme a augmenté régulièrement au cours de l'année et est resté stable d'une année sur l'autre. Il évoluait entre 2 % et 6 %

TABLEAU 1 – Proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par établissement (2007-2008) (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,3	1,8	6,9	2,8
Octobre	2,6	4,4	15,3	6,4
Novembre	2,5	8,3	19,6	9,3
Décembre	2,6	6,2	15,0	7,3
Janvier	3,1	5,8	15,2	7,2
Février	2,0	4,8	11,3	5,5
Mars	2,7	7,4	16,6	8,2
Avril	2,6	9,0	19,3	9,6

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

selon les mois de l'année, en étant quasiment toujours inférieur à celui enregistré pour 2007-2008. Seuls deux mois – affectés par des mouvements de grève lycéenne – ont fait exception : mars 2005 et mars 2006. En 2007-2008, le taux d'absentéisme double dès le mois d'octobre – où il s'établit à plus de 6 % – et atteint une valeur très élevée en novembre (9,3 %). Les mois suivants, s'il fléchit un peu, il reste supérieur aux valeurs observées les années précédentes, tout au long de l'année. Cette hausse rapide, élevée et persistante de l'absentéisme, est vraisemblablement imputable aux mouvements de grève, suite au projet de réforme des formations professionnelles en lycée. La hausse de l'absentéisme en 2007-2008 est aussi observée en janvier. La proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus variait entre 5,4 % et 6,4 % de 2004 à 2007 ; elle a augmenté d'environ un point la dernière année d'observation et s'établit à 7,2 % en janvier 2008. Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est peu touché par les vacances scolaires et le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières. Enfin, la moyenne annuelle du taux d'absentéisme est souvent peu différente du taux du mois de janvier.

La notion d'absentéisme

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois a été retenu car il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « *manquements à l'obligation scolaire* » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « *justifiés* ».

La notion d'absence justifiée, supposant une appréciation de la légitimité du motif au regard de la loi, semblait moins correspondre aux pratiques du terrain que celle d'absence régularisée. Une absence peut être considérée comme régularisée à partir du moment où elle a été expliquée et excusée par les parents.

Moins de 3 % d'élèves absentéistes dans la moitié des établissements, toute l'année...

Comme les années précédentes, la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus un mois donné est distribuée de manière extrêmement inégale entre les établissements. En moyenne sur l'année 2007-2008, elle s'établit à moins

de 3 % dans plus de la moitié des établissements, mais peut atteindre, certains mois, 30 % dans un établissement sur dix (tableau 2). Ces taux étaient plus faibles les années précédentes où l'absentéisme touchait moins de 2 % d'élèves dans la moitié des établissements, et atteignait 17 % dans 10 % de l'ensemble des unités d'enseignement du second degré.

Ces taux d'absentéisme sont plus élevés quel que soit le mois considéré. En janvier

2008, la moitié des établissements ont moins de 2,3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, alors que, dans 10 % des établissements, cette proportion atteint plus de 20 %. En janvier 2007, ces proportions s'élevaient à 1,6 % et 6,1 %. La différence est encore plus importante pour novembre 2007, mois le plus marqué par l'absentéisme pour cette année scolaire. La proportion d'élèves absents non régularisés est, en moyenne, de 9,3 %, elle est inférieure à 2,1 % dans 50 % des établissements, et atteint plus de 30 % pour 10 % d'entre eux. Ces proportions étaient respectivement de 4,2 %, 1 % et 13,2 % en novembre 2006.

... mais plus de 10 % dans la moitié des lycées professionnels, le tiers de l'année

Le taux d'absentéisme est plus élevé dans les lycées professionnels (LP). En janvier 2008, ils ont, en moyenne, 15 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, contre près de 6 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et 3 % dans les collèges. Ce mois-là, si la moitié des collèges compte moins de 1 % d'élèves absentéistes et 50 % des LEGT moins de 2 %, cette proportion atteint plus de 9 % pour la moitié des lycées professionnels. De même, dans les 10 % d'établissements les plus touchés par l'absentéisme, on dénombre près de 40 % d'élèves absentéistes en janvier 2008 en LP, contre 15 % en LEGT et 8 % en collège.

Cette différence de comportement selon le type d'établissement est observée depuis le début de l'enquête. Cependant, la hausse moyenne de l'absentéisme, constatée en 2007-2008, s'observe quel que soit le type d'établissement (graphique 1).

Au moins cinq jours d'absence non régularisée par mois pour 2 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non régularisées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». Si la proportion d'élèves qui relèvent de cet

TABLEAU 2 – Distribution de la proportion des élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par établissement (2007-2008) et (2003-2004) (en %)

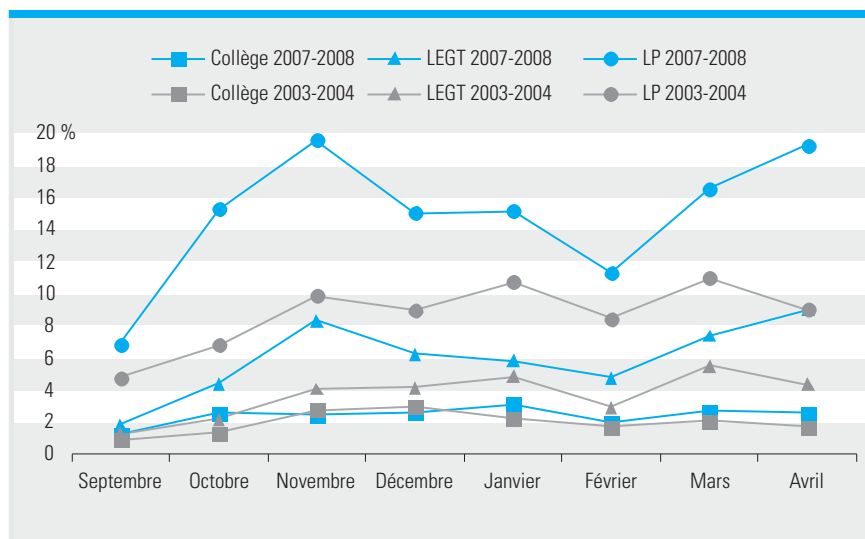
	2007-2008			2003-2004		
	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Septembre	0,5	2,1	7,1	0,3	1,4	5,9
Octobre	1,6	6,0	20,9	0,7	2,7	8,9
Novembre	2,1	10,3	31,1	1,4	4,8	14,5
Décembre	2,1	8,1	23,5	1,5	5,3	14,5
Janvier	2,3	8,2	20,4	1,6	5,9	16,3
Février	1,7	5,7	14,9	1,3	4,1	11,1
Mars	2,8	9,4	24,6	2,2	6,3	17,0
Avril	3,0	9,9	28,6	1,8	5,6	13,4

Lecture : la médiane est le seuil qui partage les établissements par la moitié, 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du dernier quartile (2,1 % en septembre 2007) et pour 90 % des établissements, cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (7,1 % en septembre 2007).

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

GRAPHIQUE 1 – Comparaison de la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par établissement



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

absentéisme reste faible en 2007-2008, elle augmente cependant par rapport aux années précédentes. En effet, elle s'établit, en moyenne, autour de 2 % sur l'ensemble des établissements contre 1 % pendant quatre ans.

Cet absentéisme « lourd » est lui aussi très différent d'un établissement à l'autre. En effet, sur l'ensemble de l'année, la moitié d'entre eux ont moins de 0,5 % d'élèves absents non régularisés plus de dix demi-journées par mois. Ce sont les lycées professionnels qui sont les plus touchés par cet absentéisme : le taux d'absentéisme lourd y varie de 1,5 % à 5,4 % alors qu'il oscille autour de 1 % dans les LEGT et ne dépasse jamais 1 % dans les collèges.

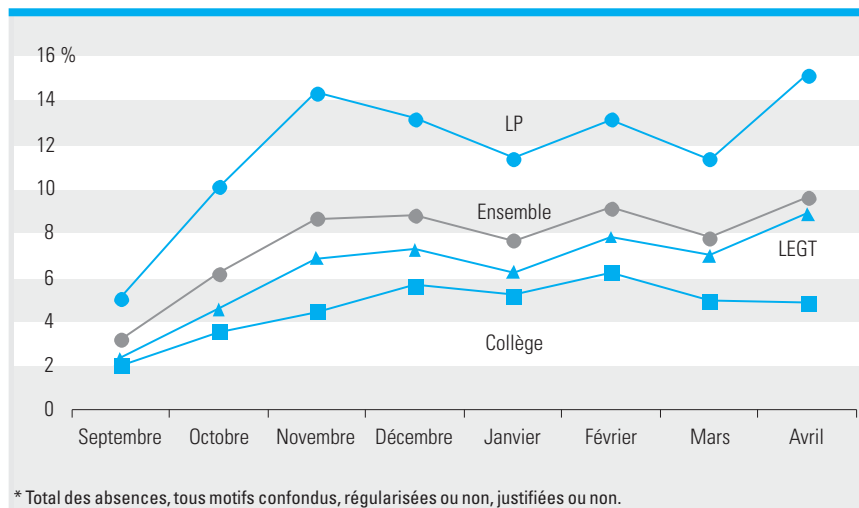
Les élèves perdent entre 2 % et 15 % de leur temps d'enseignement en raison de leurs absences quel qu'en soit le motif

Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées, justifiées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement (*voir l'encadré ci-contre*). En janvier, mois de quatre semaines et mois représentatif de l'ensemble de l'année, un élève a perdu en moyenne 8 % des demi-journées de cours prévues, soit trois demi-journées au cours du mois.

Cette moyenne de 8 % recouvre des différences selon le type d'établissement : pendant le mois de janvier 2008, du fait de son absence, un élève de collège perdra en moyenne 5 % de son temps d'enseignement, un élève de lycée 6 % et un élève en lycée professionnel 11 %, soit quatre demi-journées pour ce dernier (*graphique 2*). La moitié des établissements ont moins de 2,4 % de demi-journées de cours perdues en septembre, et moins de 6,8 % en avril. Pour l'ensemble des établissements, cette proportion passe de 3,2 % à 9,6 %.

Par rapport aux années précédentes, la proportion moyenne par établissement de demi-journées d'absence connaît, certains mois, de légères hausses, très sensiblement inférieures à celles de l'absentéisme (*graphique 3*). La seule augmentation notable par rapport aux années précédentes concerne le mois de novembre (excepté

GRAPHIQUE 2 – Proportion moyenne par établissement du nombre total* de demi-journées d'absence (2007-2008) (en %)

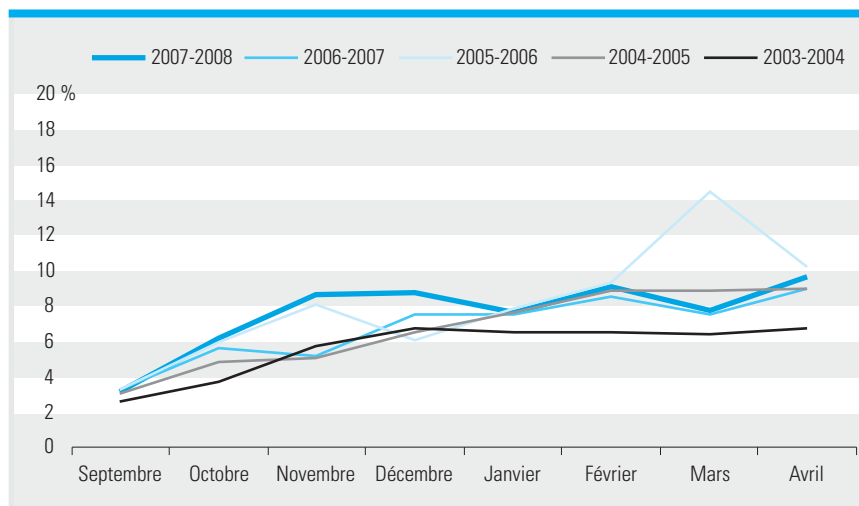


* Total des absences, tous motifs confondus, régularisées ou non, justifiées ou non.

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

GRAPHIQUE 3 – Comparaison de la proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absence



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Définitions autour de l'absentéisme

Les données qui suivent sont établies pour chaque établissement.

– Le *taux d'absentéisme* correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées par mois ou plus sur l'effectif total.

– Le *taux d'absentéisme « lourd »* est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents non régularisés plus de dix demi-journées sur l'effectif total.

– Le *temps d'enseignement perdu* est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des demi-journées d'absences, régularisées ou non, rapporté à l'effectif total d'élèves et au nombre de demi-journées d'ouverture de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel est basée cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

– Le *nombre d'élèves absents fréquemment de façon non justifiée* faisant l'objet d'un suivi concerté entre différents intervenants est plus un indicateur de la politique de l'établissement qu'un indicateur d'absence.

– Le *nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique* pour absentéisme ne correspond pas au nombre moyen d'élèves absentéistes. En effet, un établissement ne signale pas systématiquement à l'inspection académique tous les élèves absentéistes.

en 2005), mois où le nombre de jours d'ouverture varie peu d'une année à l'autre, à l'instar du mois de janvier, contrairement au mois de décembre.

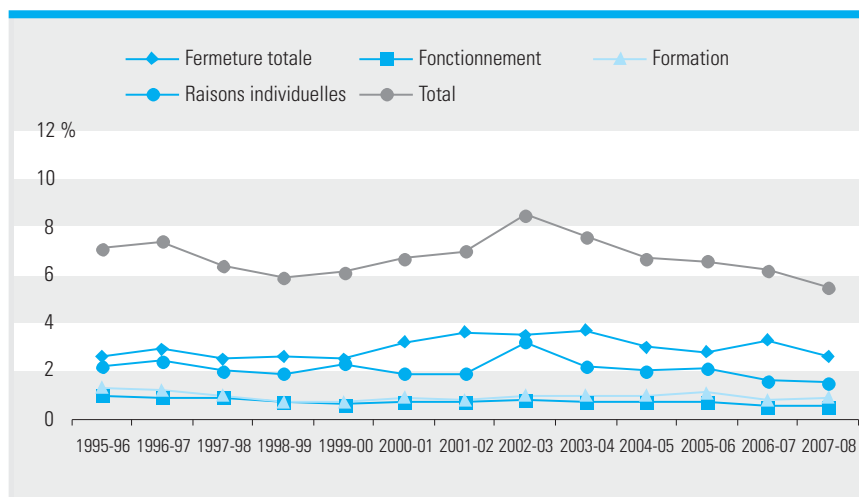
Au-delà de ses propres absences, un élève perd aussi du temps d'enseignement lorsque celui prévu ne peut être dispensé : non-remplacement d'enseignants absents, fermeture des établissements (*voir l'encadré ci-contre*). En 2007-2008, pour l'ensemble des établissements, la part d'enseignement perdu en raison d'heures d'enseignement non assurées s'établit à 5,5 %, en baisse régulière depuis 2002-2003 (*graphique 4*). Elle est évaluée à 4,3 % du temps d'enseignement dans les collèges, 6,4 % dans les LP et 6,9 % dans les LEGT. Ainsi, en LP, si l'absence des élèves est plus élevée, le nombre d'heures d'enseignement non assurées pour absence des enseignants n'est pas plus important qu'en LEGT.

Plus d'un tiers des établissements a signalé au moins un élève absent à l'inspection académique au cours de l'année

Les établissements ont aussi la possibilité de signaler les élèves absents à l'inspection d'académie (*voir l'encadré p. 5*). Plus d'un tiers d'entre eux a signalé au moins un élève à l'inspection académique, au cours de l'année scolaire 2007-2008, avec des comportements, en termes de signalement, différents selon le type d'établissement. Les LEGT sont les établissements qui signalent le moins souvent des élèves absents à l'inspection d'académie. En moyenne, sur l'année, un quart des LEGT a signalé au moins un élève, alors que cette proportion atteint 45 % pour les collèges et les lycées professionnels.

Comme l'absentéisme, le nombre de signalements croît de la rentrée au mois d'avril, et plus de la moitié des élèves signalés en décembre l'ont déjà été les mois précédents (*tableau 3*). Le nombre moyen d'élèves signalés évolue entre un et quatre au cours de l'année, si on prend en compte tous les établissements ; il passe de trois à huit pour les établissements ayant signalé au moins un élève. Sur 2007-2008, les lycées professionnels signalant des élèves en signalent

GRAPHIQUE 4 – Évolution de la proportion d'heures d'enseignement non assurées dans les établissements publics du second degré



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP, enquête annuelle auprès des établissements sur les absences non remplacées des enseignants

Le temps d'enseignement non assuré durant l'année scolaire 2007-2008

Afin de mesurer le temps d'enseignement non assuré, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance réalise une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 900 établissements du second degré public sur les absences non remplacées des enseignants et sur le temps de fermeture des établissements.

La proportion d'heures non assurées est moins élevée en collège (4,3 % soit 1,5 semaine) qu'en lycée professionnel (6,4 % soit 2,2 semaines) et lycée d'enseignement général et technologique (6,9 % soit 2,4 semaines) en raison essentiellement d'un moindre pourcentage d'heures non assurées suite à la fermeture totale de l'établissement (due à l'organisation d'examens, à des problèmes de sécurité des locaux, à des réunions de concertation, etc.). Les lycées d'enseignement général et technologique ferment en moyenne 1,7 semaine (soit 4,7 % du temps scolaire) contre 0,5 semaine pour les collèges (soit 1,3 %). Sur longue période, la durée de fermeture totale des LEGT a augmenté de 1995-1996 à 2001-2002, puis a stagné jusqu'en 2003-2004 et a, globalement, diminué jusqu'en 2007-2008, pour retrouver son niveau de 1995. En effet, les épreuves du baccalauréat 2008 ont commencé plus tard que les années précédentes (le 16 juin pour les baccalauréats généraux et technologiques, soit une semaine plus tard que l'année précédente).

La proportion d'heures non remplacées en raison de l'absence des enseignants pour raisons individuelles a baissé depuis 2002-2003 et se stabilise en 2007-2008. Elle atteint son niveau le plus bas depuis 1995-1996, grâce à l'organisation du remplacement des professeurs absents pour une courte durée (inférieure à 15 jours).

Proportion d'heures d'enseignement non assurées dans les établissements publics du second degré (en %)

	2007-2008			2003-2004	
	LEGT	Collège	LP	Ensemble	Ensemble
Fermeture totale de l'établissement	4,7	1,3	3,3	2,6	3,7
Non-remplacement des enseignants absents pour fonctionnement du système	0,5	0,4	0,7	0,5	0,7
Non-remplacement des enseignants absents pour formation	0,6	0,9	0,9	0,9	1,0
Non-remplacement des enseignants absents pour raisons individuelles	1,1	1,7	1,5	1,5	2,2
Total	6,9	4,3	6,4	5,5	7,6
<i>Dont % d'heures non assurées pour non-remplacement des enseignants</i>	<i>2,2</i>	<i>3</i>	<i>3,1</i>	<i>2,9</i>	<i>3,9</i>

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP, enquête annuelle auprès des établissements sur les absences non remplacées des enseignants

Lecture :

- fermeture totale de l'établissement : organisation d'examens nécessitant une fermeture totale, problème de sécurité des locaux, réunions de concertation ;
- fonctionnement du système : enseignants mobilisés par l'organisation d'examens ou leur participation aux commissions statutaires ;
- raisons individuelles : raisons médicales, congés statutaires (activités syndicales, congés d'adoption, autorisations d'absence, grève etc.).

TABLEAU 3 – Nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique (2007-2008)

	Pour tous les établissements				Pour les établissements ayant signalé au moins un élève			
	Collège	LEGT	LP	Ensemble	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,7	0,2	0,9	0,6	2,6	2,0	3,7	2,9
Octobre	1,8	1,6	2,9	2,1	4,5	7,7	7,1	5,9
Novembre	1,8	3,2	3,7	2,7	4,1	10,0	6,7	6,4
Décembre	2,4	2,5	3,3	2,7	5,0	7,8	6,6	6,2
Janvier	2,2	3,1	4,4	3,1	4,4	9,3	7,5	6,6
Février	2,2	1,7	3,5	2,4	4,4	5,3	7,3	5,5
Mars	2,9	2,8	6,6	3,9	5,2	8,5	11,6	7,8
Avril	2,6	2,4	4,4	3,0	5,2	8,2	10,7	7,3

Lecture : en janvier 2008, le nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique déclaré par l'ensemble des établissements est de 3,1. Si l'on ne tient compte que des établissements ayant signalé au moins un élève à l'inspection académique, le nombre moyen d'élèves signalés passe à 6,6 pour le même mois.

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Gestion des absences et prévention de l'absentéisme

L'établissement est le premier lieu de prévention, de diagnostic et de traitement des absences des élèves. Le décret n°2004-162 du 19 février 2004 définit les modalités de contrôle pour garantir aux enfants soumis à l'obligation scolaire le droit à l'instruction. Les articles R131-5 et R131-6 prévoient que doit être tenu, dans chaque établissement, un registre d'appel sur lequel sont mentionnées, pour chaque classe, les absences des élèves inscrits. Pour chaque élève non assidu un dossier est constitué pour la durée de l'année scolaire. Il présente le relevé des absences en mentionnant leurs durées et leurs motifs ainsi que l'ensemble des contacts avec la famille, les mesures prises pour rétablir l'assiduité et les résultats obtenus.

Dans les collèges et les lycées publics, les conseillers principaux d'éducation gèrent les absences sous l'autorité du chef d'établissement. Ils prennent note des absences et ont vocation à établir une relation avec les familles, à faire le point régulièrement en échangeant les informations nécessaires pour régulariser les absences, les enregistrer et suivre les élèves concernés.

Si les démarches entreprises auprès de la famille et de l'élève n'ont pas d'efficacité, le chef d'établissement transmet le dossier de l'élève à l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

entre quatre et douze, les lycées d'enseignement général et technologique entre deux et dix, et les collèges entre trois et cinq.

Moins d'un élève absentéiste sur dix signalé dans les LEGT

La plupart des établissements cherche à développer comme il leur est demandé, une gestion de proximité de l'absentéisme, et tous les élèves absentéistes ne sont pas signalés à l'inspection académique.

En effet, la proportion moyenne par établissement du nombre d'élèves signalés par

rapport au nombre d'élèves absentéistes représente, sur l'ensemble de l'année scolaire, à peine plus d'un tiers des élèves absentéistes dans les collèges, 13 % dans les lycées professionnels et moins de 10 % dans les LEGT (tableau 4).

La différence de proportions d'élèves signalés entre collège et lycée s'explique vraisemblablement par la moindre taille des collèges et par l'âge des élèves qui les fréquentent. En effet, d'une part, plus l'établissement est petit, mieux il peut encadrer les élèves, d'autre part, plus nombreux sont les élèves soumis à l'obligation scolaire,

plus l'établissement doit renforcer sa politique de signalement. Les signalements relativement plus importants en LP qu'en LEGT peuvent être dus, là encore, à la taille plus petite des LP, mais aussi à l'absentéisme plus important dans ce type d'établissement. Une orientation moins ou pas « choisie », mais aussi un temps de transport plus élevé, conduisent à un absentéisme plus accentué en lycée professionnel¹.

La part d'élèves signalés parmi les élèves absentéistes varie peu au cours de l'année et elle est du même ordre de grandeur depuis la rentrée 2003. Aussi, comme le nombre d'élèves absentéistes augmente en 2007-2008, celui d'élèves signalés croît dans la même proportion.

Le nombre d'élèves faisant l'objet d'un suivi concerté est stable

Les élèves très souvent absents de façon non justifiée doivent faire l'objet d'un suivi concerté entre différents intervenants (personnel de direction, conseiller principal d'éducation, assistante sociale, conseiller d'orientation psychologue, personnels de santé et, le cas échéant, de la mission générale d'insertion ou intervenants extérieurs). Cette politique de suivi peut aussi concerner des élèves qui ne sont pas déclarés comme absentéistes (absents non régularisés au moins quatre demi-journées par mois). Par rapport à l'effectif de l'établissement, la proportion moyenne d'élèves faisant l'objet d'un suivi est, en lycée professionnel, deux fois plus importante qu'en lycée général et technologique et quatre fois plus importante qu'en collège. En janvier 2008, elle s'élève à 3,9 % pour les lycées professionnels, 2,0 % pour les LEGT et 0,9 % pour les collèges.

Les années précédentes (tous types d'établissement confondus), la proportion moyenne d'élèves suivis restait entre 1 % et 2 % quel que soit le mois. En 2007-2008, ce taux peut dépasser 2 % certains mois. La faible évolution de la part et du nombre

TABLEAU 4 – Proportion des élèves signalés parmi les élèves absentéistes (2007-2008) (en %)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	32,2	7,3	11,5	15,2
Octobre	31,2	7,4	14,3	16,0
Novembre	32,4	10,0	14,7	17,0
Décembre	31,2	8,6	14,2	16,3
Janvier	31,6	11,2	14,0	17,5
Février	34,5	11,0	13,9	18,3
Mars	39,2	13,4	15,7	21,3
Avril	34,4	8,2	11,5	16,5

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

1. Rapport Machard, « Les manquements à l'obligation scolaire », ministère délégué à la Famille, janvier 2003, pp 17-31.

d'élèves suivis, malgré l'augmentation de l'absentéisme, peut traduire un seuil maximum en termes de capacités de suivi d'élèves par l'établissement.

Dans l'enseignement privé comme dans l'élémentaire, pratiquement aucun élève n'est signalé à l'inspection académique

Pour compléter les données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les inspections académiques de France métropolitaine sur les premier et second degrés publics et privés (voir l'encadré ci-dessous). Dans l'enseignement élémentaire, le pourcentage d'élèves signalés aux inspections académiques pour absentéisme est très faible : de 0,01 % dans le secteur public, il n'atteint même pas 0,01 % dans le privé. La situation est identique dans l'enseignement secondaire privé : le pourcentage d'élèves signalés oscille entre 0,01 %

et 0,03 % pour les lycées (lycées professionnels compris) et reste égal à 0,01 % pour les collèges.

Dans l'ensemble du second degré, la part d'élèves signalés varie, selon les mois, entre 0,11 % et 0,23 % pour les collèges, et entre 0,04 % et 0,39 % pour les lycées (LEGT et lycée professionnel) (tableau 5). Les années précédentes, le pourcentage d'élèves signalés était toujours plus élevé en collège qu'en lycée. En 2007-2008, ce n'est plus le cas à partir du mois de janvier.

TABLEAU 5 – Pourcentage d'élèves signalés à l'inspection académique (2007-2008) (en %)

	Collège	Lycée	Ensemble
Septembre	0,11	0,04	0,08
Octobre	0,16	0,11	0,14
Novembre	0,16	0,13	0,15
Décembre	0,18	0,14	0,16
Janvier	0,23	0,27	0,24
Février	0,20	0,27	0,23
Mars	0,23	0,30	0,26
Avril	0,17	0,35	0,25
Mai	0,22	0,39	0,29
Juin	0,17	0,05	0,12

Champ : établissements publics et privés sous contrat
 Source : MEN-DEPP, enquête auprès des inspections académiques sur les élèves signalés pour absentéisme

En France métropolitaine, un élève sur mille signalé à l'inspection académique

Le taux moyen d'élèves du secondaire (public + privé) signalés à l'inspection académique est de 0,15 % sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, il était de 0,11 % l'année précédente. D'une façon générale, en lien avec la hausse de l'absentéisme, le taux de signalement a légèrement augmenté pour l'année 2007-2008 par rapport aux années précédentes, en dépassant rarement 1 %. Deux départements se situent au-delà de ce pourcentage certains mois : Paris, où il peut atteindre 3,2 % et la Marne. Le taux moyen d'élèves signalés est compris entre 0,4 % et 1 % dans douze départements (Territoire de Belfort, Vosges, Vaucluse, Somme, Lot, Loire, Loiret, Indre, Essonne, Haute Corse, Cantal et Alpes Maritimes). Partout ailleurs, il reste inférieur à 0,4 %. Ces taux peuvent traduire des politiques de signalements différentes selon les départements.

Ces résultats présentent une certaine fragilité car vingt départements n'ont pas répondu dès octobre, dont cinq comptant d'importants effectifs d'élèves (Val-d'Oise, Val-de-Marne, Seine et Marne, Nord, et Bouches-du-Rhône). Les taux de réponse sont bons toutefois dans certaines académies, citons : Besançon, Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble et Toulouse.

Présentation des enquêtes

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : l'une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et l'autre auprès des inspections académiques sur les premier et second degrés publics et privés.

Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à avril, pour lesquelles le taux de réponse est d'environ 70 % alors qu'il est inférieur à 30 % en mai et en juin. La seconde concerne les dix mois de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

« L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2006-2007, Note d'Information 09.18, MEN-DEPP, juin 2009.

www.education.gouv.fr

depp.documentation@education.gouv.fr

**Sophie Cristofoli et
Alexia Stefanou, DEPP B3**